



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 avril 2006
Français
Original : anglais

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de sa résolution 1590 (2005).

II. Insécurité au Darfour

2. Durant le mois de mars, le niveau de violence au Darfour est resté élevé, des affrontements armés ayant été signalés entre les parties au conflit, y compris entre différentes factions de l'Armée de libération du Soudan (SLA). Les 11 et 12 février, par exemple, des combats ont été signalés à Umm Sidir (Darfour-Nord), entre les factions Minni Minawi et Abdul Wahid de la SLA. Le Coordonnateur humanitaire de la SLA, M. Suleiman Jammous, a été détenu par la faction Minawi, puis relâché, en partie grâce à l'intervention de mon Représentant spécial. En outre, un commandant de la faction Abdul Wahid a été tué et quatre autres commandants blessés à Hashaba-Nord lors d'une attaque menée par la faction Minni Minawi.

3. La situation reste très tendue au Darfour-Sud, où le nombre d'affrontements intertribaux et d'attaques lancées par les milices est en progression. Le 14 février, des membres de tribu armés, qui auraient bénéficié de l'appui de forces gouvernementales, ont attaqué un camp de la SLA à Reel, près de Shearia. Le même jour, dans les environs, la SLA a abattu un hélicoptère du Gouvernement à Arto et capturé un pilote. En février, à Shearia, des personnes déplacées ont informé la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) qu'elles continuaient de subir les attaques des milices et que des femmes avaient été violées et tuées près des principaux points d'eau. La situation à Gereida reste également tendue. Le 16 février, des membres de tribu armés ont attaqué plusieurs villages au sud-est de Gereida.

4. Au Darfour-Ouest, les attaques lancées contre des villages, la violence régnant dans les camps de déplacés, la présence de groupes armés tchadiens et le harcèlement ininterrompu des populations par les milices ont provoqué d'autres déplacements de civils, y compris de rapatriés. Dans la zone de Jebel Marra (Darfour-Ouest), de récents combats entre les Forces armées soudanaises et la SLA ont forcé la quasi-totalité de la population de la ville à prendre la fuite. Pour des



raisons de sécurité, l'ONU maintient de fortes restrictions dans certaines parties du Darfour-Ouest, ce qui entrave l'accès des organisations humanitaires aux zones en question.

5. Les actes de banditisme sont restés très nombreux au Darfour-Sud, et des convois humanitaires et commerciaux ont été pris pour cibles. Au Darfour-Nord, des convois humanitaires ont subi plusieurs attaques sur la route Tawila-Kabkabiya.

6. Au Darfour-Nord également, des attaques lancées par des forces gouvernementales contre des villages situés dans la zone de Haskanita ont été signalées durant la dernière semaine de février. Nombre d'habitants ont dû fuir leurs villages. Bien que le nombre de blessés n'ait pas pu être confirmé, il ressort des premiers rapports disponibles que de nombreux villages ont souffert des combats.

7. Le 31 janvier, un hélicoptère du Gouvernement arborant l'inscription « MUAS » a été vu à Tine (Darfour-Nord), et il aurait également été vu le même jour à Zalingei (Darfour-Ouest). Le 7 février, un hélicoptère de l'ONU a essuyé des tirs dans la zone de Jebel Marra (Darfour-Ouest).

8. Durant la période à l'examen, plusieurs manifestations ont eu lieu au Darfour pour protester contre la publication par certains quotidiens européens de caricatures du prophète Mahomet. Le 2 février, des étudiants qui manifestaient à Nyala ont lancé des pierres en direction des locaux et du personnel d'ONG danoises et norvégiennes. Cela dit, les manifestations au Soudan ont été plutôt pacifiques par rapport aux protestations qu'ont connues d'autres pays.

III. Droits de l'homme et protection des populations

9. Les populations civiles au Darfour ont continué à pâtir de la violence. Lors de récentes attaques lancées contre des villages et des camps de déplacés, des civils ont été tués ou blessés, et le nombre d'actes de violence sexiste est resté très élevé. Des familles ont été séparées et nombre d'entre elles ont vu leurs biens pillés.

10. Au Darfour-Nord et au Darfour-Sud, toutes les parties au conflit ont continué à prendre pour cibles des civils en vue d'endiguer l'appui que ceux-ci apporteraient à des groupes ennemis, ce qui a provoqué de nouveaux déplacements de populations, notamment dans les zones de Shearia, Mershing et Gereida (Darfour-Sud). L'augmentation du nombre de violations et d'abus commis contre des civils a été aggravée par l'affaiblissement de la capacité des acteurs internationaux d'assurer la protection des populations civiles, l'insécurité croissante ayant gravement compromis l'accès à ces populations dans des conditions de sécurité.

11. Pour aider à protéger les civils, la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) a pris un certain nombre d'initiatives, telles que l'établissement de patrouilles de bois de chauffage dans la ville de Nertiti (Darfour-Sud). Je me réjouis de ces initiatives et encourage la MUAS à adopter d'autres mesures pour repérer et prévenir efficacement les violations du cessez-le-feu, ce qui ne manquera pas de contribuer à la protection des civils qui se trouvent dans des situations telles que celles observées récemment à Mershing, Shearia et Golo.

12. Les enfants continuent de pâtir de l'instabilité qui règne au Darfour et sont souvent victimes de crimes violents, y compris de violences sexuelles. Dans les environs du camp de Mornei (Darfour-Ouest), neuf cas de viols d'enfants – étayés

par des documents – ont été recensés ces deux derniers mois. Ces attaques ont souvent lieu lorsque les enfants sortent de chez eux pour travailler la terre, faire paître le bétail ou chercher de l'eau et du bois de chauffage. Étant donné que de nombreuses familles démunies comptent sur le travail de leurs enfants pour survivre, ces derniers se retrouvent souvent seuls et loin de leur famille pendant une grande partie de la journée.

13. D'après les informations disponibles, les groupes armés continueraient de recruter des enfants. Une mission des Nations Unies qui s'est rendue à Tawila (Darfour-Nord) en février, par exemple, a constaté que la plupart des garçons de plus de 15 ans étaient enrôlés dans la faction Abdul Wahid de la SLA.

14. En février, les services de sécurité nationale ont encore empêché des groupes de la société civile d'exercer leur droit à la liberté d'expression et d'association. Le 13 février, cinq membres d'une ONG nationale ont été arrêtés – puis relâchés sans être inculpés – durant un atelier sur les droits de l'homme organisé dans la ville d'Ed Daein (Darfour-Sud). Le 20 février, au Darfour-Ouest, le Directeur de cette ONG a été convoqué par les services de sécurité nationale à Geneina, où il a été interrogé au sujet des activités et des sources de financement de son organisation.

15. Depuis décembre 2005, la MINUS a recueilli des données concernant six affaires dans lesquelles des notables locaux ont été arrêtés pour avoir fait état de leurs préoccupations au sujet des populations déplacées ou fourni des informations à des « étrangers ». Dans trois de ces affaires, les intéressés ont été inculpés devant des tribunaux locaux. Les personnes déplacées hésitent donc à faire part de leurs inquiétudes à la communauté internationale par peur de représailles. Les actes de harcèlement et les arrestations arbitraires de notables locaux par la police et les services de sécurité nationale contribuent à l'installation d'un climat d'intimidation au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest.

16. Les civils qui ont la même origine ethnique que les groupes rebelles au Darfour continuent d'être arbitrairement arrêtés et détenus par les services de sécurité nationale. Ils sont arrêtés parce qu'ils sont soupçonnés d'appuyer les rebelles puis détenus pendant des périodes pouvant aller jusqu'à cinq mois sans être officiellement inculpés. Des détenus interrogés durant une visite à la prison d'Ed Daein ont dit avoir été torturés ou menacés d'être torturés durant les interrogatoires. Le droit à un procès équitable, y compris celui d'être informé des poursuites engagées et d'être jugé sans retard, est un droit intangible au regard de la Constitution nationale intérimaire et ne peut donc pas être suspendus, même en période d'état d'urgence.

17. Mon précédent rapport (S/2006/148, par. 10) contenait des informations sur un étudiant qui a trouvé la mort au Darfour-Ouest par suite de l'utilisation excessive de la force par des membres des unités de réserve de la police centrale. Le responsable présumé est actuellement devant le nouveau tribunal pénal de Geneina chargé de juger les personnes accusées de crimes commis au Darfour. Le 15 février, le nouveau tribunal pénal de Nyala a commencé ses audiences contre deux membres du service de renseignement militaire opérant aux frontières accusés d'avoir participé, en octobre 2005, aux attaques de Tama, qui ont fait 28 morts parmi la population civile. Je me pose toutefois des questions concernant l'efficacité des enquêtes menées et des poursuites engagées dans cette affaire, puisque aucun témoin n'a identifié les accusés comme ayant participé à l'attaque. Par ailleurs, il est décevant de constater que les comités créés par le Gouvernement pour enquêter sur

les attaques de Tiwal (18 décembre 2005) et Mershing (21 au 25 janvier 2006) n'ont jusqu'ici obtenu aucun résultat.

18. Le Sous-Mécanisme conjoint d'application pour les droits de l'homme et la protection s'est réuni les 1^{er} et 19 février. Il a examiné, entre autres, le plan d'action pour l'élimination de la violence contre les femmes, les recommandations adoptées après la visite effectuée par la délégation conjointe à Mornei (Darfour-Ouest), et la question de l'accès aux établissements de détention. S'agissant de la violence sexiste, le Gouvernement d'unité nationale a fourni une liste actualisée des dispensaires autorisés à communiquer des informations médicales destinées à être utilisées dans le cadre de poursuites pénales. La MINUS a demandé au Gouvernement de lui remettre une lettre lui garantissant un accès total et sans restrictions aux établissements de détention, ainsi qu'une liste à jour des personnes détenues par les services de sécurité nationale. Au Darfour-Sud, les spécialistes des droits de l'homme de la MINUS ont été autorisés à rencontrer les personnes détenues pour atteinte à la sécurité nationale. J'engage instamment le Gouvernement à leur offrir le même genre d'accès dans d'autres régions.

IV. Situation humanitaire

19. Les organisations humanitaires continuent de se heurter à des problèmes de sécurité qui perturbent la situation générale et entravent l'acheminement des secours. L'insécurité qui règne à Gereida, Mershing et Shearia (Darfour-Sud), ainsi que dans d'autres localités, a récemment causé le déplacement de dizaines de milliers de personnes.

20. Au Darfour-Ouest, la liberté de passage des convois humanitaires demeure un grand sujet de préoccupation, et les zones situées autour et au nord de Geneina font encore l'objet des mesures de sécurité de la phase 4 imposées par l'ONU. Dans ces zones, le personnel de l'ONU ne peut accéder qu'à environ 50 % des populations touchées, ce qui oblige les organisations humanitaires à s'en remettre à des solutions plus onéreuses, notamment le recours à des entreprises privées et à des hélicoptères, pour l'acheminement de l'aide humanitaire. La situation est encore pire dans la zone de Kulbus-Silea et dans de grandes parties de Jebel Marra, où quelque 300 000 personnes vulnérables vivent sans assistance, faute d'une présence humanitaire.

21. Malgré ces difficultés majeures, la situation humanitaire reste sous contrôle pour le moment. Grâce aux efforts des organismes d'aide, la population du Darfour est encore à l'abri des grandes épidémies, et les taux de malnutrition demeurent stables dans l'ensemble. En janvier, le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué 36 000 tonnes de nourriture à 2,1 millions de personnes. Cela dit, les stocks du PAM au Darfour et les fournitures déjà en route vers la région ne répondront aux besoins que jusqu'à la mi-avril. Certains produits non céréaliers commenceront alors à manquer et la filière connaîtra de grandes pénuries en mai, deux mois avant le début de la saison de la famine.

22. En ce qui concerne l'éducation, certains indicateurs sont assez positifs : en décembre 2005, plus de 350 000 enfants étaient inscrits à l'école primaire, un chiffre jamais atteint auparavant. En revanche, le secteur de la santé doit faire face à une situation extrêmement difficile. Le retrait de certaines ONG de certaines zones du Darfour – pour des raisons d'insécurité et d'insuffisance de fonds et de personnel – a créé un vide qu'il faut combler d'urgence. L'accès aux soins de santé

primaires a baissé au début de 2006 par rapport à la fin de décembre 2005. L'insécurité croissante et l'insuffisance des fonds disponibles touchent également d'autres secteurs, surtout ceux de la nutrition et de la fourniture de produits non alimentaires.

V. Processus de paix au Darfour

23. À Abuja, les pourparlers de paix intersoudanais sur le Darfour continuent d'avancer lentement. La Commission chargée des mesures de sécurité, qui a commencé ses discussions de fond presque un mois après celles consacrées au partage du pouvoir et des richesses, est actuellement engagée dans des pourparlers vitaux qui progressent assez rapidement.

24. Malgré un début laborieux, les discussions sur le renforcement de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de N'Djamena ont porté sur des questions extrêmement importantes telles que le renforcement des mécanismes de surveillance du cessez-le-feu, la protection des civils et le désengagement, le redéploiement et le désarmement des principaux protagonistes et de leurs alliés. Ces discussions ont abouti le 12 mars lorsque l'équipe de médiation dirigée par l'Union africaine a présenté aux parties un projet d'accord de cessez-le-feu humanitaire renforcé. Ce projet d'accord s'appuie sur l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena du 8 avril 2004 et les Protocoles d'Abuja du 9 novembre 2004 et renforce, en particulier, les mécanismes de surveillance associés à un cessez-le-feu.

25. Dans la Commission chargée de la question du partage du pouvoir, les parties ont longuement examiné les principales questions inscrites à l'ordre du jour, mais n'ont réussi à s'entendre sur aucune d'entre elles, notamment l'opportunité de fusionner le Darfour en une seule région ou de le garder divisé en trois États distincts; la présence d'un représentant du Darfour au sein de la présidence nationale; les frontières du Darfour; et la proportion de représentants politiques du Darfour, tant à Khartoum que dans les institutions gouvernementales locales ou nationales.

26. S'agissant de la répartition des richesses, bien des points ont été réglés. Un certain nombre de questions restent toutefois en suspens, par exemple l'indemnité que le Gouvernement doit verser aux victimes de guerre (y compris la question de savoir si elle doit être versée à titre individuel ou collectif), et la part du revenu national qui doit être transférée au Darfour.

VI. Appui des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan

27. Au 20 mars, l'effectif total de la MUAS au Darfour s'établissait à 6 898 personnes, dont 715 observateurs militaires, 1 385 agents de police civile, 27 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 11 membres de la Commission de cessez-le-feu et une force de protection composée de 4 760 militaires. La MINUS a maintenu ses activités de liaison étroite avec la MUAS grâce à des contacts réguliers avec le chef de la MUAS à Khartoum et le personnel de la MUAS au Darfour, mais aussi grâce à des réunions périodiques entre la Cellule d'assistance des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba.

28. En février, le chef d'équipe de la Cellule d'assistance des Nations Unies a continué d'assumer les fonctions de chef d'état-major de l'équipe spéciale intégrée pour le Darfour. Les réunions de l'équipe spéciale ont porté essentiellement sur les questions de sécurité, de logistique et de planification et sur les moyens d'aller de l'avant. Le chef d'équipe a également participé aux discussions relatives aux mesures de sécurité qui se sont déroulées lors des pourparlers de paix à Abuja.

VII. Observations

29. La récente intensification des combats entre les différentes parties, ainsi que les attaques lancées contre des villes, des villages et des camps de déplacés et les actes de banditisme, ont forcé des milliers d'autres civils à fuir leur maison, ce qui les a exposés à divers types d'abus. Je suis particulièrement préoccupé par les informations selon lesquelles des violations massives des droits de l'homme ont été commises, entre autres, à Gereida, Mershing et Shearia (Darfour-Sud), provoquant le déplacement de dizaines de milliers de personnes. Les problèmes les plus graves sont dus à la persistance des attaques lancées par les milices contre des civils sans défense. Selon de nombreux rapports de l'Union africaine, ces milices sont appuyées par l'armée. Le Gouvernement l'a nié, mais les rapports le confirment. Le Gouvernement doit immédiatement maîtriser les forces qu'il contrôle directement ou indirectement. Si ces attaques se poursuivent, il sera très difficile, voire impossible, de parvenir à un accord de paix et de cessez-le-feu viable.

30. Je déplore la persistance de l'insécurité, engage toutes les parties à renoncer aux attaques visant des civils, et rappelle au Gouvernement son devoir intangible de protéger ses citoyens.

31. La violence ne prendra fin que lorsque les parties s'engageront définitivement à négocier un accord de paix global, au lieu de rechercher une solution militaire. À ce sujet, je me félicite des observations que de hauts responsables de l'Union africaine ont faites le 12 mars pour signifier aux parties qu'elles devaient signer l'accord de cessez-le-feu renforcé, faute de quoi la communauté internationale serait obligée de conclure qu'elles ne voulaient pas vraiment faire la paix. La présentation aux parties, par l'équipe de médiation dirigée par l'Union africaine, d'un projet d'accord de cessez-le-feu humanitaire renforcé est un fait positif ainsi qu'une étape déterminante sur la voie d'un règlement. Dans le même temps, les parties devraient conclure rapidement des accords de cessez-le-feu globaux et s'engager à en appliquer immédiatement toutes les dispositions.

32. Pour ce faire, les parties devront s'engager dans les pourparlers avec un plus grand esprit de compromis en vue de régler rapidement les questions litigieuses restantes et conclure sans retard un accord de paix global sur le Darfour. La fragilité des relations qui existent au sein des mouvements et entre ceux-ci, ainsi qu'avec nombre des commandants sur le terrain, continue d'entraver le processus. Les fractures à l'intérieur du Mouvement/Armée de libération du Soudan (SML/A) en particulier, qui ont donné lieu à des combats entre les deux factions sur le terrain, sont très inquiétantes. Les semaines à venir seront déterminantes en raison de l'examen des questions essentielles dont s'occupe la Commission chargée des mesures de sécurité. Les mouvements doivent impérativement veiller à ce que les rivalités internes n'entravent pas la progression des pourparlers.

33. La communauté internationale a un rôle critique à jouer durant cette période décisive. Le 8 mars, à Bruxelles, la communauté internationale a clairement exprimé son engagement lors d'une série de réunions de haut niveau convoquées par l'Union européenne. Au cours de ces réunions, auxquelles ont participé l'Union africaine et le Gouvernement soudanais, on a particulièrement insisté sur le fait qu'il fallait appuyer les efforts visant à mettre fin à la crise et à alléger les souffrances au Darfour le plus rapidement possible.

34. De même, un groupe d'États et d'organisations attachés aux mêmes principes pourrait, en unissant ses efforts, jouer un rôle considérable dans le règlement pacifique de ce conflit en incitant et en obligeant les parties à s'engager pleinement et à tenir leurs engagements.

35. Dans cet esprit, et en mon nom, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, a convoqué, le 19 mars 2006, une réunion d'un groupe d'États Membres acquis aux mêmes idées pour examiner la crise au Darfour et l'importance de l'appui de la communauté internationale pour la recherche de solutions à la crise. J'espère que le mécanisme d'un engagement international soutenu et cohérent dans la crise du Darfour, prévoyant notamment une aide à l'Union africaine, émergera de cette discussion dans les jours ou les semaines à venir. Je note que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait part de son intention de convoquer un tel groupe, auquel participera l'ONU, et me félicite de cette initiative.

36. La violence qui sévit au Darfour est due en partie à des conflits locaux qui portent sur des questions relatives à des zones précises et qui sont entretenues par des milices ne participant pas au processus d'Abuja. C'est pourquoi, outre le règlement politique recherché à Abuja, il faut engager d'urgence des processus de réconciliation locaux pour rétablir un climat de sécurité au niveau local et permettre aux personnes déplacées de retourner dans leurs villages. Ces processus devront être réellement inclusifs, et les représentants des tribus et autres parties prenantes locales qui y participeront devront être librement choisis par leurs mandants respectifs. L'ONU est prête à appuyer de telles initiatives, qui pourraient intervenir avant la conclusion d'un accord politique à Abuja. Une série d'initiatives de réconciliation locales de ce type devrait ouvrir la voie au vaste dialogue interdarfourien qui sera organisé après la fin du processus d'Abuja. En juillet 2005, durant la cinquième série de pourparlers, les parties elles-mêmes ont appelé de leurs vœux l'organisation d'un vaste et réel dialogue interdarfourien.

37. L'intensification de la violence au Darfour-Ouest et la fragilité des relations entre le Tchad et le Soudan continuent de peser sur les négociations de paix. Le fait que les deux pays aient signé un accord le 8 février à Tripoli est un signe encourageant, mais il reste encore beaucoup à faire pour renforcer le processus de paix. Les participants à la réunion de suivi des chefs d'état-major et directeurs des services de sécurité extérieure du Soudan et du Tchad, tenue à Tripoli le 13 mars 2006, ont demandé que la MUAS assure la sécurité des postes d'observation qui seront établis sur le territoire soudanais dans le cadre de l'Accord de Tripoli et fournisse une aide aux équipes d'observateurs dans divers secteurs (soins médicaux, alimentation, transport aérien, communication et formation) dans les limites des ressources disponibles. À l'heure où ces propositions sont examinées par l'Union africaine, j'engage instamment les Gouvernements tchadien et soudanais à prendre des mesures concrètes aux fins d'application de l'Accord de Tripoli, ce qui leur

permettrait de normaliser leurs relations et de réduire les tensions le long de leur frontière commune.

38. La communauté internationale et le peuple soudanais traversent une période critique au Darfour. Étant donné que les habitants de la région continuent de subir des violences, il est plus que jamais important de tout mettre en œuvre pour les protéger. Dans ce contexte, il est impératif que la MUAS, dont l'action a été vraiment louable, soit renforcée et reçoive tout l'appui dont elle a besoin pour s'acquitter efficacement de son mandat.

39. Conformément à la déclaration S/PRST/2006/5 du Président du Conseil de sécurité, en date du 3 février 2006, et de la résolution 1663 (2006) du Conseil, l'ONU s'active pour élaborer rapidement les plans d'une possible transition vers une opération des Nations Unies au Darfour. À ce sujet, nous constatons avec satisfaction que, le 12 janvier 2006, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté une décision dans laquelle il a appuyé le principe d'une transition et que, le 10 mars, il a adopté une autre décision dans laquelle il a réitéré son appui de principe.

40. Il reste que l'idée de transition continue de susciter des inquiétudes au sein du Gouvernement soudanais et auprès de certains États membres de l'Union africaine. Il faut apaiser ces inquiétudes d'urgence, et je prends actuellement des mesures à cette fin. Il convient de préciser que ceux qui s'attardent sur une éventuelle présence de soldats non africains sur le territoire soudanais entretiennent peut-être délibérément une fausse perception des objectifs de paix qu'aurait une opération des Nations Unies au Darfour.

41. Il convient également de souligner que les prochaines étapes doivent être planifiées en partenariat avec l'Union africaine. Je me suis longuement entretenu de cette question avec le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, et il faudra maintenir ces liens étroits au fur et à mesure que nous avancerons.

42. Une étape pratique et critique de la planification conjointe consistera à envoyer une mission d'évaluation technique au Darfour, une entreprise qui devrait être menée conjointement par l'Union africaine et l'ONU. Pour pouvoir procéder à une évaluation judicieuse et mener à terme le processus de planification, l'équipe de l'Union africaine et de l'ONU devra avoir un accès total et sans restrictions à la région, aux responsables gouvernementaux, aux acteurs locaux et à l'information dont elle a besoin. La Mission d'évaluation devra également se rendre au Tchad, avec l'accord du Gouvernement tchadien, pour examiner la situation de ce côté-là de la frontière. À un moment ou à un autre, les donateurs bilatéraux et multilatéraux de la MUAS et d'autres parties prenantes devraient être associées au processus de transition et à la planification.

43. En attendant, l'ONU et ses partenaires doivent s'employer à stabiliser la situation humanitaire au Darfour. Quelque 14 200 agents humanitaires dévoués recrutés sur les plans national et international continuent d'aider 3,6 millions de personnes vulnérables, dont environ la moitié ont été déplacées. Ces efforts ont aidé à écarter les grandes épidémies, à faire reculer la malnutrition et à alléger les souffrances des populations touchées par le conflit. L'insécurité croissante au Darfour-Ouest a toutefois créé une situation telle que l'on a dû retirer nombre d'agents humanitaires de l'ONU, ce qui a perturbé l'acheminement d'une aide vitale

vers des populations vulnérables dans plusieurs zones. Si la situation se détériore davantage, les acquis réalisés en 2005 pourraient bien être anéantis. Je lance donc un vibrant appel à la communauté des donateurs pour qu'elle continue d'appuyer les efforts humanitaires au Darfour.
